UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Position de l'Université de Fribourg sur l'utilisation de l'intelligence artificielle

Version 1 approuvé 12 octobre 2026

Dans un contexte marqué par l'accélération des transformations technologiques, l'intelligence artificielle (IA) s'impose comme un facteur majeur d'évolution pour les universités, tant dans leurs missions fondamentales d'enseignement et de recherche que dans leur contribution à la société. Consciente de ces enjeux, l'Université de Fribourg adopte une attitude proactive, humaniste, responsable et réflexive face aux transformations en cours. Elle développe ainsi une approche institutionnelle cohérente, fédératrice et innovante, centrée sur l'humain et fondée sur deux de ses forces essentielles : son interdisciplinarité et sa tradition humaniste.
Cette orientation est cohérente avec la volonté plus générale de l'Université de placer l'être humain, sa dignité et sa responsabilité sociale au cœur de ses missions[1].

Nos principes

L'approche de l'Université en matière d'utilisation de l'IA repose sur les principes suivants :

1. Une approche interdisciplinaire de l'IA

L'intelligence artificielle transforme le monde d'une manière qui ne peut être pleinement comprise que dans une perspective interdisciplinaire. Aux questions techniques liées au calcul et à l'informatique, ainsi qu'aux coûts environnementaux de ces technologies, s'ajoutent de multiples questions juridiques, économiques, sociologiques, éthiques, didactiques, politiques et philosophiques. Notre réflexion et notre action en matière d'IA s'inscrivent dès lors dans la richesse et la diversité des disciplines qui caractérisent l'Université de Fribourg.
Afin de renforcer cette spécificité, l'Université souhaite développer un centre consacré à l'étude interdisciplinaire de l'IA et à son utilisation responsable. Des demandes de financement correspondantes ont été intégrées à la planification pluriannuelle 2028-2032.

2. La responsabilité humaine

L'utilisation de l'IA ne transfère pas la responsabilité à la technologie. La responsabilité du résultat d'un travail demeure en dernier ressort celle de la personne qui l'accomplit. L'Université s'efforce

[1] Tels que définis dans la loi sur l'université et la stratégie 2030 : https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/431.0.1; https://www.unifr.ch/uni/fr/portrait/strategie.html

donc de mettre à la disposition de sa communauté des solutions aussi sûres et performantes que possible, tout en affirmant le principe fondamental de la responsabilité humaine.

3. Le respect de l'intégrité académique et professionnelle

Dans le prolongement du principe de responsabilité humaine, l'Université considère que l'IA ne doit pas être utilisée d'une manière susceptible de compromettre l'intégrité académique ou professionnelle. Son utilisation doit être transparente. Dans les situations ambiguës, la prudence doit prévaloir et les directives existantes doivent être respectées et les recommandations des DPO suivies.
Cette exigence rejoint la place centrale que l'Université accorde à la pensée critique : l'IA peut soutenir les activités universitaires, mais elle ne remplace ni la capacité à douter et à interroger, ni la réflexion, le débat et le jugement propres au travail académique.

4. La préservation de l'intégrité des connaissances et de leurs sources

L'IA crée de nouvelles possibilités, mais également de nouveaux risques en matière de données : fuites ou pertes de données, mais aussi perte de traçabilité du cheminement ayant conduit à un résultat ou à une conclusion. Consciente de ces risques, l'Université accorde une importance prioritaire à l'intégrité des données, à la préservation de leur signification et au respect des bonnes pratiques lors de l'utilisation de l'IA avec les données, en particulier les données personnelles.

5. Un double ancrage[2] : compétences en IA et excellence disciplinaire

Évoluer dans un monde profondément transformé par l'IA nécessite un double ancrage : d'une part, la maîtrise des compétences en intelligence artificielle et la compréhension de son fonctionnement et, d'autre part, une expertise disciplinaire solide. L'Université reconnaît ainsi l'importance des outils et des compétences en IA pour son personnel et ses étudiant·e·s, tout en affirmant que ceux-ci ne remplacent pas les savoirs, méthodes et compétences fondamentales propres aux différentes disciplines.
Cette articulation entre technologies et expertise humaine rejoint le positionnement stratégique de l'Université, selon lequel les outils numériques et l'IA doivent soutenir l'enseignement, la recherche et l'administration sans en déterminer les finalités.

6. Une utilisation durable de l'IA[3]

L'utilisation de l'intelligence artificielle a également une dimension environnementale. L'Université est consciente des conséquences environnementales liés à l'entraînement et à l'utilisation des modèles d'IA et invite les utilisatrices et utilisateurs à en tenir compte.

Une approche appelée à évoluer

Les contextes technologiques et sociétaux liés à l'intelligence artificielle évoluent rapidement, tandis que notre compréhension de leurs effets continue elle aussi de progresser. L'Université privilégie

[2] Voir: Caneva, C. 2025. Évaluer à l'ère de l'IA : le paradoxe du double ancrage. *Médiations & médiatisations* 22 : 123-130.
[3] Voir aussi : https://www.unifr.ch/durabilite/fr/domaines/numerique-responsable.html

par conséquent des actions et des politiques concrètes à court et moyen terme, tout en veillant à les adapter régulièrement aux nouvelles réalités. La présente prise de position s'inscrit dans cette démarche évolutive et fait l'objet d'un réexamen périodique par la Cellule IA.

Former et accompagner la communauté universitaire

L'Université entend permettre à l'ensemble des étudiant·e·s et du personnel d'accéder aux formations et aux connaissances nécessaires pour mettre ces principes en pratique. Cet accompagnement doit prendre la forme aussi bien de formations structurées que d'un soutien dans le cadre de projets et de programmes faisant appel à l'IA.

Intégrer l'intelligence artificielle dans les missions de l'Université

L'Université envisage l'intégration de l'intelligence artificielle dans ses différents domaines d'activité selon les principes énoncés dans le présent document :

- **Enseignement et apprentissage**[4]

L'Université reconnaît que l'intelligence artificielle transforme déjà profondément la manière dont nous enseignons et apprenons, ainsi que le monde auquel nous préparons les étudiant·e·s. Lorsqu'elle apporte une réelle valeur ajoutée, l'Université soutient son personnel enseignant afin que les étudiant·e·s puissent développer les compétences nécessaires pour évoluer dans un environnement où les activités fondées sur la connaissance connaissent une automatisation rapide. Cette démarche s'inscrit dans une conception plus large de l'IA comme outil permettant d'enrichir les pratiques pédagogiques tout en maintenant l'humain, le développement des compétences et la qualité des interactions académiques au centre.

- **Recherche**

Dans ses activités de recherche, l'Université est ouverte à l'exploration des possibilités offertes par l'IA pour soutenir les processus de découverte et ouvrir de nouvelles voies de recherche.

- **Services administratifs et techniques**[5]

L'Université entend également mettre les possibilités offertes par les nouvelles technologies au service de son personnel administratif et technique, conformément aux principes énoncés ci-dessus et avec une attention particulière portée aux données institutionnelles.

[4] Voir aussi : https://www.unifr.ch/uni/fr/assets/public/files/portrait/encdrement_ia_generative_enseignement_fr.pdf
[5] Voir aussi : https://www.fr.ch/sites/default/files/2026-11/directive-intelligence-artificielle-ia.pdf?v=1793615029

- **Service à la société**

Conformément à sa mission et à ses engagements stratégiques, l'Université entend partager avec la société les compétences en matière d'intelligence artificielle qu'elle développe en tant qu'institution, ainsi que les expertises disciplinaires indispensables à une compréhension et une utilisation éclairées de ces technologies.
Cette dimension est également présente dans les orientations institutionnelles existantes, qui prévoient des formations internes et continues ainsi qu'un accompagnement de l'évolution des activités et des métiers sous l'effet de l'IA.

Mettre l'intelligence artificielle au service de l'humain

Enfin, l'Université de Fribourg tient à replacer les transformations technologiques actuelles dans leurs contextes historique, éthique, écologique, social, économique et technique. Grâce à son caractère interdisciplinaire, elle est particulièrement bien placée pour porter cette réflexion.
Le véritable défi posé par l'intelligence artificielle ne se réduit en effet ni au choix des outils, ni à l'évolution des processus, ni aux ressources nécessaires. Il consiste à apprendre collectivement à accueillir et à accompagner ces transformations avec curiosité et discernement, en gardant comme horizon le bien commun. Université attachée à la pluralité des disciplines, l'Université de Fribourg entend contribuer pleinement à relever ce défi.
Cette orientation rejoint le positionnement institutionnel déjà formulé pour l'IA : une technologie qui doit rester au service des personnes et de la société, associée à la pensée critique, à la responsabilité éthique et aux besoins de la société.